



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 Septembre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 32

Votants : 35 (dont 3 procurations)

N° 7

OBJET :

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
VALANT SCOT**

MARCHE 17MB155

AVENANT N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **3 0 SEP. 2021**

Publiée ou notifiée

le : **3 0 SEP. 2021**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – P. COLAS – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTYERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme Marilyne MORGAND à M. Joseph KUCHNA - Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE – Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN

Absents excusés :

Mmes et M. JS. LALOY - C. BARDOT - C. BENOIT, Vice-Présidents

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA - B. BAYLAUCQ - JM. BOUREL – A. GIRAUD - C. DUMONT - J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché 17MB155 en date du 4 novembre 2015, attribué au groupement Bureau d'Etudes Réalités (mandataire)/BIOINSIGHT pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) valant schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise aux droits de laquelle s'est substituée, le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération de Vichy Communauté, pour un montant global et forfaitaire de 196 220 € HT,

Vu l'ordre de service de transfert du marché en date du 2 février 2017, au profit de Vichy Communauté, consécutivement au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération,

Vu l'avenant n°1 en date du 12 mars 2020,

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres du 31 août 2021,

Considérant les modifications suivantes à apporter :

- demande de dérogation auprès de la Préfecture pour l'ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCOT,
- modification de l'UTN de Montoncel afin de doubler la capacité d'accueil de l'OAP,
- prolongation des délais d'exécution pour la réalisation des prestations et leur approbation aux instances y afférentes,

Propose au Bureau communautaire :

- de conclure l'avenant n°2 au marché 17MB155, ci-annexé, pour un montant de 5 450.00 €HT, portant le montant global et forfaitaire du marché à 234 130 €HT,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 septembre 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° ...2.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, 9 Place Charles De Gaulle, 03209 VICHY

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**Bureau d'Etudes REALITES – 34 Rue Georges Plasse – 42300 ROANNE
Tél 04 77 67 83 06 – Fax 04 77 23 01 85 – Mail urbanisme@realites-be.fr
SIRET 399 392 075 00053**

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Valant Schéma de COhérence Territorial de la Montagne Bourbonnaise

■ **Date de la notification du marché public :** 20 Octobre 2015

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

Tranche ferme : Elaboration du Diagnostic

- Montant HT 80 440,00 €
- Montant TVA : 16 088,00€
- Montant TTC : 96 528,00€

Tranche conditionnelle: Finalisation de la procédure

- Montant HT : 115 780,00 €
- Montant TVA : 23 156,00€
- Montant TTC : 138 936,00€

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

■ Montant du marché public après l'avenant n°1 :

- Montant HT : 228 860,00 €
- Taux de la TVA : 20,00 % soit 45 772,00€
- Montant TTC : 274 632,00 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- Dossier de dérogation pour ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCOT applicable, suite à l'enquête publique

Suite à l'enquête publique, de nouveaux secteurs, ayant reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur, ont été ajoutés en zone constructible. Ils nécessitent une nouvelle demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCOT applicable :

- o Echange avec Vichy Communauté sur les modifications apportées au plan de zonage
- o Réalisation du dossier de dérogation pour saisine auprès de Monsieur le Préfet.

Soit un montant de 4 900,00 € H.T. attribué à 18% à Bioinsight et à 82% à Réalités Bureau d'Etudes.

- Dossier d'UTN modifiée au titre de l'article L153-16° du Code de l'Urbanisme

Reprise de l'UTN de Montoncel afin de doubler la capacité d'accueil de l'OAP et réalisation d'un dossier présentant l'évolution, pour passage en CDNPS.

Soit un montant de 550,00€ H.T. attribué à 100% à Réalités Bureau d'Etudes.

L'avenant n°2 représente donc un montant supplémentaire de 5 450,00€ H.T. dont 16.50% pour Bioinsight et 83.50% pour Réalités Bureau d'Etudes.

- Augmentation des délais d'exécution :

Afin de tenir compte des délais de réalisation et de validation des prestations, ainsi que de leur approbation par les instances y afférentes, la durée du marché est prolongée jusqu'au 30 avril 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
TUFFET Cyrille, Cogérant	Roanne, Le 31 Mai 2021	 RÉALITÉS Urbanisme et Aménagement 34, Rue Georges Plasse 42300 ROANNE Tél. 04 77 67 83 06

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, 9 Place Charles De Gaulle, 03209 VICHY

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCOT -
MARCHE 17MB155 - AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 16/09/2021

Date de réception de l'accusé 30/09/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16SEPT2021_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210916-16SEPT2021_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20210916-16SEPT2021_7-DE-1-1_1.pdf
)